

Dominique Maire
Présidente de l'Association Reille Montsouris
41 Avenue Reille
75014 Paris
mairedominique@gmail.com



Monsieur le Préfet de Police de Paris
Monsieur Laurent Nuñez
Préfecture de Police de Paris
1 bis rue de Lutèce
75004 Paris

Courrier recommandé avec AR :

Paris, le 16/10/2023

Objet : Plan de circulation du 14^{ème} arrondissement – Quartier Reille - Montsouris – Porte d'Orléans

Monsieur le Préfet de Police de Paris,

Je vous contacte au sujet des conditions de circulation dans le quartier de l'avenue Reille, du parc Montsouris et de la Porte d'Orléans. Ce courrier fait suite à plusieurs courriers et courriels envoyés à vos services en novembre 2021, en avril 2022, en juin 2022 et en décembre 2022, qui sont restés sans réponse de votre part.

Comme de nombreux habitants du quartier, qui vous ont eux aussi adressés des courriers et courriels, je souhaite attirer de nouveau votre attention sur **les problèmes de circulation engendrés par les choix de la mairie de Paris**.

Porte d'Orléans :

- **L'avenue du Général Leclerc, dans le sens entrant dans Paris, doit avoir deux voies pour les véhicules hors bus.** La mise sur une voie, décidée de façon unilatérale par la mairie de Paris, entraîne **une congestion continue au niveau du boulevard Brune, du carrefour et des reports sur les rues avoisinantes** qui n'ont jamais été créées à l'origine pour supporter un tel flux ; ce qui rend **le quotidien des résidents invivable !** À la suite des demandes des riverains, la mairie du 14^{ème} avait indiqué lors d'une réunion de quartier que **deux voies entrantes pour les véhicules hors bus seraient mises en place en août 2023. Nous sommes mi-octobre et il n'y a eu aucun changement !** Il y a toujours seulement une voie entrante !
- **La gestion de cette avenue est de l'autorité du préfet de Police de Paris** : « Décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du code général des collectivités territoriales ». D'ailleurs le 30 septembre 2017 le Préfet de Police a émis un 1^{er} avis, contraignant, demandant de garder deux voies pour l'entrée dans Paris afin de permettre la circulation des transports d'urgence et éviter la congestion de la porte d'Orléans. **Je vous demande de maintenir cette décision et de demander à la mairie du 14^{ème} de remettre immédiatement deux voies pour les véhicules pour entrer dans Paris.**

Plan de circulation avenue du Général Leclerc :

- La mairie du 14^{ème} a présenté le 9 février 2023 un plan de circulation concernant cette avenue, en partie mis en œuvre au 2^{ème} trimestre 2023
- Sur la partie nord, **dans le sens place Denfert-Rochereau vers place Basch, il n'y a plus qu'une seule voie pour les véhicules hors bus. La conséquence est un accroissement de l'itinéraire malin Coty / Nansouty ou Reille pour rejoindre la Porte d'Orléans, l'avenue René**

Coty avec une seule voie est saturée aux heures de pointe ce qui entraîne un risque majeur pour les riverains si les secours (pompiers, ambulances, police) ne peuvent pas avoir accès en raison de la saturation et de l'étroitesse de la rue !

- Sur la partie sud, la mairie du 14^{ème} a prévu de **laisser une seule voie réservée au bus dans le sens place Basch vers Porte d'Orléans**. Les autres véhicules passeront alors **principalement par l'avenue Jean Moulin**. Cette avenue n'est absolument pas calibrée pour recevoir autant de véhicules et sera rapidement congestionnée **avec un risque majeur si les secours doivent intervenir en urgence** ! Outre ce risque, cela ne fera que **déplacer le problème** de congestion de la Porte d'Orléans vers **la Porte de Châtillon qui n'est pas conçue pour recevoir un tel flux** ! **Une partie des véhicules passeront aussi par la rue d'Alésia, puis Coty et enfin Reille / Nansouty**. Toutes ces voies, à part la rue d'Alésia, étant **déjà surchargées** au heures de pointe (Je vous concède bien volontiers qu'il n'y aura pas de problème pour la rue d'Alésia, qui est aujourd'hui une rue morte, au grand dam des commerçants !). **La mise en œuvre de ce plan dépend de l'accord du Préfet de Police de Paris et compte tenu des risques et nuisances que cela va engendrer je vous demande de ne pas donner votre accord.**

Rue de la Tombe Issoire :

Si je me réfère à l'**Arrêté no 2022 T 14818 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14^e ; la gestion de cette voie est de l'autorité du préfet de Police de Paris**. Or la mise en sens unique de cette rue sur une partie empêche les habitants du quartier des Artistes de rentrer chez eux. La réouverture est demandée depuis très longtemps à la mairie du 14^{ème}. **Je vous demande donc d'user de votre autorité pour demander la réouverture jusqu'à la rue d'Alésia pour désenclaver ce quartier** ce qui permettrait aussi de mieux répartir les flux avec l'avenue Reille.

La gestion de la circulation dans Paris doit se faire de manière globale au niveau de la ville, voire des villes de la petite couronne. **La somme des petits intérêts particuliers** (Quartier Vert / Tombe Issoire) **n'est pas le reflet des intérêts de l'ensemble des habitants de l'arrondissement**.

A titre d'exemple, la mairie du 14^{ème} a décidé d'**inverser le sens de circulation entre la place Coluche et le carrefour Reille / Gazan**. Ce choix très localisé vise à réduire le flux sortant Reille / Gazan / Liard / Arcueil, mais automatiquement **crée un nouvel itinéraire malin Tombe Issoire / Reille / rue de la Glacière pour entrer dans Paris**.

Il n'est pas possible de raisonner mairie par mairie puis quartier par quartier puis rue par rue, il faut travailler avec une vision d'ensemble de tout le sud de Paris.

Je souhaiterais, ainsi que d'autres habitants du quartier, échanger de vive voix avec vous et vos services à ce sujet et je vous demande donc m'accorder un rendez-vous dans les prochaines semaines.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier, veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sincères salutations,

Dominique Maire